

Département de l'Ain
Arrondissement de Belley
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du conseil syndical

Objet de délibération :
Compte administratif 2020

Séance du 26 janvier 2021

Sous la Présidence de M. Alexandre NANCHI, président, sont présents 51 délégués sur 82, convoqués le 19 janvier 2021.

Pouvoirs donnés :

Dominique GABASIO donne pouvoir à Anne BOLLACHE, CCRAPC.
Marcel CHEVÉ donne pouvoir à Gilbert BOUCHON, CCPA.

Sont excusés :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames GARIBIAN, RIGHETTI-GILOTTE, AGUERSIF, Messieurs BONIN, FOSSE, BONETTI, MATHY, PAIN, COUVREUR, SOUCHON.
CC de la Côtière à Montluel : Messieurs PIOT, TAILLANDIER, RAPHANEL.
CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Messieurs VIAL, JEANDEMANGE, BELLANGEON, MARTIN-FERRER.

CC Miribel et Plateau : Monsieur DELOCHE.

Est élu secrétaire de séance : Mme BOLLACHE Anne (C.C. Rives de l'Ain Pays du Cerdon)

Le président présente le compte administratif 2020.

Celui-ci présente les résultats suivants (détaillés en annexe) :

pour la section de fonctionnement, un résultat de clôture 2020 excédentaire de 49 044,71 €,
pour la section d'investissement, un résultat de clôture 2020 excédentaire de 89 182,64 €.

Le président ayant quitté la salle,
Le conseil syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE sous la Présidence de Madame Anne BOLLACHE, le compte administratif 2020,
DECIDE de l'arrêter aux sommes mentionnées ci-dessus.

La 1ère vice-présidente,
Anne BOLLACHE



*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme
Le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le - Affichée le*